



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

**Le Conseiller médical
de l'Académie**

Mesdames, Messieurs les personnels de l'Académie

Besançon, le 20 novembre 2009

Objet : Grippe - Mesures de prévention

Dans l'éventualité d'une pandémie grippale, il est nécessaire que chacun des personnels fasse preuve de responsabilité et d'initiative pour participer à la lutte contre la propagation du virus.

Tous les personnels de l'éducation nationale ont la responsabilité, tant à titre personnel que dans la diffusion aux élèves, de respecter « les gestes barrières » simples mais très efficaces consistant à se laver les mains et se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement et de toux. L'usage de masques pour l'ensemble des personnels n'est pas nécessaire.

Il est rappelé qu'une personne ayant des symptômes grippaux ne doit pas se rendre sur son lieu de travail sans avoir préalablement consulté son médecin traitant qui lui prescrira la conduite à tenir.

Lorsque les symptômes grippaux apparaissent sur le lieu de travail, il est important que la personne touchée s'isole de ses collègues et qu'elle en informe son chef d'établissement ou son supérieur hiérarchique avant de partir consulter son médecin traitant.

Il est conseillé à ceux qui ont côtoyé un malade de consulter rapidement leur médecin.

Enfin, les personnes souffrant de pathologies à risque dans un contexte de grippe saisonnière, ainsi que les femmes enceintes, sont invitées à se signaler au Docteur Jean-Marie MEYER, Conseiller Médical de l'Académie, par courrier électronique à l'adresse ce.sante@ac-besancon.fr. A cet effet, un formulaire adapté et téléchargeable, intitulé « Grippe et médecine de prévention », est mis à votre disposition sur le site internet académique - rubrique "INFO GRIPPE / Prévention des personnels". L'envoi de ce document à ce.sante@ac-besancon.fr garantit sa confidentialité et le respect du secret médical. Le Docteur MEYER, qui assure en complément de sa mission principale le pilotage des missions de médecine de prévention au niveau académique, pourra vous dispenser les conseils et recommandations utiles.

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général de l'Académie,

Pierre ARÈNE

Docteur
Jean-Marie Meyer
Secrétariat médical
03 81 65 49 01
Ligne directe
03 81 65 47 54
Fax
03 81 65 49 67
Mél.
Jean-Marie.Meyer
@ac-besancon.fr
Référence
JMM/CB n°09/2548

10, rue de la Convention
25030 Besançon
Cedex